

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 04/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2026

délibération n° 2026/05/01

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, FERSTLER Vincent, LE BASTARD Françoise et PAJOT Sophie, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. CLAUDON à F. LE BASTARD, C. COMANDRE à N. THEVARD, G. GALBRUN à A. BODIN, C. SCORDEL à L. JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, CLAUDON Julien, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, SAHRAOUI Fatima, SCORDEL Caroline

Th. Collette a été élu secrétaire de séance.

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS**

Après avoir pris connaissance de la lettre de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de Versailles concernant la constitution des nouvelles commissions des impôts directs, le conseil après en avoir délibéré, propose les personnes suivantes :

- Pierre THEVARD
- Bernard DEBIEE
- Françoise LEBASTARD née TEXIER
- Alain CAZENAVE
- Patrick MAIRE
- Philippe MULLER
- Thierry COLLETTE
- Sylvie BULLIO
- Paul BLONDEL
- Aziz MBARKI
- Guy NADVORNIK
- Maud NADVORNIK née VINCENT
- Jean-Pierre ZANNIER

- Alain BODIN
- Jérôme THEVARD
- Jacques LECARPENTIER
- Isabelle NOUVEAU
- Nathalie CHERY
- Daniel JOYEUX
- Vincent FERSTLER
- Nicolas THEVARD
- Samuel AMIOT
- Fatima SAHRAOUI

Pour copie conforme,  
Fait à RAIZEUX, 19 mai 2026

La Maire,  
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 04/05/2026

délibération n° 2026/05/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, FERSTLER Vincent, LE BASTARD Françoise et PAJOT Sophie, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. CLAUDON à F. LE BASTARD, C. COMANDRE à N. THEVARD, G. GALBRUN à A. BODIN, C. SCORDEL à L. JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, CLAUDON Julien, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, SAHRAOUI Fatima, SCORDEL Caroline

Th. Collette a été élu secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « l'accessibilité extérieure du bâtiment maire »,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions Etat – 2026 ;

Après en avoir délibéré ;  
A l'unanimité

Adopte l'avant-projet de « l'accessibilité extérieur du bâtiment mairie », pour un montant de 29.445,33 euros hors taxes (HT) soit 35.334,40 euros toute taxe comprise (TTC) ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2026 ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

DETR à hauteur de 8.833,60 €

Autofinancement à hauteur de 26.500,80 € - TVA incluse

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026 et suivants, article 2131 section d'investissement ;

Autorise le maire ou le premier adjoint à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Pour copie conforme,

Fait à RAIZEUX, 19 mai 2026

La Maire,  
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 04/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2026

délibération n° 2026/05/03

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, FERSTLER Vincent, LE BASTARD Françoise et PAJOT Sophie, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. CLAUDON à F. LE BASTARD, C. COMANDRE à N. THEVARD, G. GALBRUN à A. BODIN, C. SCORDEL à L. JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, CLAUDON Julien, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, SAHRAOUI Fatima, SCORDEL Caroline

Th. Collette a été élu secrétaire de séance.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME AMENDES DE  
POLICE 2026**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de sécurisation des abords du bâtiment mairie-école pour permettre aux écoliers d'accéder à l'école avec plus de sécurité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité et

Décide de solliciter du Conseil départemental, au titre du programme 2026 de répartition du produit des amendes de police (dotation Etat), une subvention pour les travaux indiqués ci-dessous

Description des travaux :

Réfection de l'allée aux abords du bâtiments mairie-école afin de permettre une meilleure circulation des PMR et une sécurisation des accès des enfants qui se rendent à l'école ou à la garderie

Coût H.T. des travaux :

Travaux estimés à 29.445,33 €.

- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

La subvention demandée est de 80% du montant des travaux engagés soit 23.556,26 €

- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

Pour copie conforme,  
Fait à RAIZEUX, le 19 mai 2026

La Maire,  
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 04/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2026

délibération n° 2026/05/04

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, FERSTLER Vincent, LE BASTARD Françoise et PAJOT Sophie, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. CLAUDON à F. LE BASTARD, C. COMANDRE à N. THEVARD, G. GALBRUN à A. BODIN, C. SCORDEL à L. JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, CLAUDON Julien, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, SAHRAOUI Fatima, SCORDEL Caroline

Th. Collette a été élu secrétaire de séance.

### **CONVENTION AVEC VEOLIA POUR LE CONTROLE DES HYDRANTS**

Considérant l'obligation faite aux communes de procéder à la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie situées sur le domaine public de la collectivité.

Considérant la proposition de la Compagnie des Eaux et de l'Ozone de procéder en lieu et place de la collectivité à la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie pour une durée de 6 ans non renouvelable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Autorise Madame la Maire ou le Premier Adjoint à signer la convention avec la Compagnie des Eaux et de l'Ozone et toutes pièces afférentes

Pour copie conforme,  
Fait à RAIZEUX, 19 mai 2026

La Maire,  
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le

Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

COMMUNE DE RAIZEUX

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 04/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2026

délibération n° 2026/05/05

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, FERSTLER Vincent, LE BASTARD Françoise et PAJOT Sophie, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. CLAUDON à F. LE BASTARD, C. COMANDRE à N. THEVARD, G. GALBRUN à A. BODIN, C. SCORDEL à L. JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, CLAUDON Julien, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, SAHRAOUI Fatima, SCORDEL Caroline

Th. Collette a été élu secrétaire de séance.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEFENDRE LA COMMUNE  
- ANNULE et REMPLACE -

Vu le recours déposé auprès du Tribunal Administratif de Versailles sollicitant l'annulation du titre de recettes émis le 28 janvier 2025 pour un montant de 70.200,48 euros en remboursement des frais de nettoyage de la propriété sise au 67 route du Muguet par Madame Dominique BESNARD.

Considérant que le conseil municipal doit autoriser Madame la Maire à défendre la commune dans cette procédure

Considérant la proposition reçue de Maître Philippe PEYNET avocat auprès du Cabinet Goutal, Alibert et Associés

Madame la Maire sollicite l'accord du Conseil pour défendre la commune dans le cadre de la demande d'annulation du titre de recettes du 28 janvier 2025 pour un montant de 70.200,48 euros émis en remboursement des frais de nettoyage de la propriété sise au 67 route du Muguet Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité.

Autorise Madame la Maire à défendre dans le cadre de cette affaire et pour se faire d'avoir l'assistance de Maître Philippe PEYNET

Pour copie conforme,  
Fait à RAIZEUX, le 19 mai 2026

La Maire  
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
Et publication ou notification le

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombres de conseillers : 15

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 04/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2026

délibération n° 2026/05/06

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoints au Maire, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, FERSTLER Vincent, LE BASTARD Françoise et PAJOT Sophie, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. CLAUDON à F. LE BASTARD, C. COMANDRE à N. THEVARD, G. GALBRUN à A. BODIN, C. SCORDEL à L. JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, CLAUDON Julien, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, SAHRAOUI Fatima, SCORDEL Caroline

Th. Collette a été élu secrétaire de séance.

**AVENANT AUX MARCHE DE TRAVAUX DE CREATION DE L'EXTENSION DE LA SALLE  
POLYVALENTE**

Dans le cadre des travaux d'extension de la salle polyvalente pour les travaux de géothermie, Madame la Maire informe que divers travaux supplémentaires sont nécessaires :

Lot 1 : Gros-Œuvre – DEOTTO :

3.886,86 € HT

1.236,67 € HT

1.236,67 € HT

Lot 4 : Menuiseries extérieures – MS BATIMENT :

6.258,98 € HT

Lot 5 : Faux-plafonds – MS BATIMENT :

429,30 € HT

Lot 9 : VRD – EIFFAGE :

2.632,87 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

accepte que les travaux cités ci-dessus soient confiés aux entreprises ci-dessus

autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les marchés tels que désignés ainsi que toutes pièces s'y afférents

**Pour copie conforme, le 19 mai 2026**

La Maire,  
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
**ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE**

Département des YVELINES  
Canton et Arrondissement de  
RAMBOUILLET

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Nombres de conseillers : 15

**COMMUNE DE RAIZEUX**

Présents : 9

Votants : 13

Pouvoir(s) : 4

Date de la convocation : 04/05/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2026

délibération n° 2026/05/07

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures 30. Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame JOYEUX Laurence, Maire

Mesdames et Messieurs JOYEUX Laurence, Maire, BODIN Alain, NOUVEAU Isabelle, THEVARD Nicolas, Adjoint au Maire, CHERY Nathalie, COLLETTE Thierry, FERSTLER Vincent, LE BASTARD Françoise et PAJOT Sophie, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : J. CLAUDON à F. LE BASTARD, C. COMANDRE à N. THEVARD, G. GALBRUN à A. BODIN, C. SCORDEL à L. JOYEUX

Absents : AMIOT Samuel, CLAUDON Julien, COMANDRE Cécile, GALBRUN Gilles, SAHRAOUI Fatima, SCORDEL Caroline

Th. Collette a été élu secrétaire de séance.

**SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Dans le cadre des travaux d'investissement, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de souscrire une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de DEUX CENTS MILLE EUROS (200 000,00 €),
  - indexation Euribor 3 mois moyenne 1 mois avec marge de 0,90
  - durée 12 mois
  - frais de dossier : 0,10% du montant emprunté
  - commission de non-utilisation : 0,15 %
  - Paiement trimestriel des intérêts
- donne délégation à Madame la Maire pour négocier auprès des organismes de crédit dans les meilleurs intérêts de la commune, et plus particulièrement avec le Crédit Mutuel du Centre,
- et autorise Madame la Maire ou le Premier Adjoint à signer le contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

**Pour copie conforme, le 19 mai 2026**

La Maire,  
Laurence JOYEUX

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-préfecture le  
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION LE

QUESTIONS DIVERSES :

- Le prochain conseil est le 26 juin
- Les prochaines manifestations communales sont :
  - 5 juin : loto de l'école
  - 7 juin : vide-greniers du Comité des Fêtes
  - 13 juin : Raizeulienne – repas du Comité des Fêtes – Feu d'Artifice et Fau de la Saint-Jean
  - 21 juin : représentation de théâtre des troupes des enfants
  - 21 juin : grand prix hippique de Raizeux à l'hippodrome de Rambouillet
  - 27 juin : fête de l'école et giga-boom du conseil municipal des enfants
  - 4 juillet : Intervillages organisé par Rambouillet Territoires
  - 14 août : projection d'un film sur l'espace Doisneau dans le cadre du programme Yvelines Ciné
- Sollicitation d'une troupe de scouts pour utiliser une salle durant 3 nuits au mois de juillet
- Il est rappelé que Rambouillet Territoires subventionne l'achat de vélo à assistance électrique à hauteur de 150 €, cumulable avec la subvention de 500 € d'Ile de France Mobilités.